

tout particulièrement pour raccorder, par une transition heureuse, de vieux quartiers à de nouveaux.

RÉSUMÉ.

I. — PRINCIPES PRATIQUES.

a) La circulation dans les villes exige le tracé de rues rayonnantes, circulaires, diagonales et secondaires et d'espaces de dégagement (*verkehrsplätze*) aux carrefours. Un plan dans lequel toutes les rues se coupent à angle droit est à rejeter.

Il faut tenir compte des lignes de tramways à établir. Le profil en long des rues sera autant que possible plan tout en permettant cependant l'écoulement des eaux; les remblais, pas trop hauts. Les tranchées en déblais doivent être évitées autant que possible. La largeur et la coupe en travers des rues doit correspondre amplement au genre et à l'importance de la circulation.

Le plan de la ville doit aussi prévoir le trafic en dehors des rues (chemins de fer, canaux).

b) Le réseau des rues principales et secondaires doit être conçu de telle sorte que les blocs qu'il forme s'adaptent bien à la construction. Les angles aigus doivent être coupés.

Il faut par des arrangements volontaires ou forcés entre les propriétaires : trocs, échanges, répartition compensatrice des parcelles de terrain, ramener leurs limites à des lignes tombant d'équerre sur les côtés du bloc.

Il faut prévoir des blocs de grandeurs variées, d'après la nature du quartier; il faut qu'on y puisse construire des établissements industriels, des habitations privées, des maisons à appartements, des maisons de commerce ou des habitations ouvrières.

Des blocs ou des parties de blocs doivent aussi être réservés pour les constructions publiques, de grandeur et de situation appropriées à leur destination.

c) Au point de vue hygiénique, les terrains à bâtir doivent être à l'abri des inondations; le sous-sol doit être tenu sec et propre.

Une canalisation méthodique doit servir à l'écoulement

rapide des eaux pluviales, des eaux ménagères et industrielles et des matières fécales.

Un système de distribution d'eau doit être prévu.

L'orientation des rues doit être étudiée avec soin, en vue d'obtenir une bonne distribution de la lumière et de la chaleur du soleil. La largeur des rues y pourvoira, mais surtout un arrangement rationnel des constructions à l'intérieur des blocs.

Pour l'éclairage du soir, la lumière électrique doit être préférée à celle du gaz.

Le souci de pourvoir la ville d'air pur, conduira à donner aux rues, aux places et aux cours une dimension suffisante, à ménager des jardins au milieu des blocs de maisons; de plus, on réservera certains quartiers à des maisons isolées, entourées de plantations, et celles-ci seront étendues à des rues, des places et des promenades, choisies spécialement à cet effet.

Les allées plantées et les jardins publics ne servent pas seulement au renouvellement de l'air, mais incitent aussi la population à des exercices corporels, et lui donnent des occasions de récréations et de délassement.

Les établissements insalubres et incommodes doivent être relégués dans des quartiers spéciaux.

II. — PRINCIPES ESTHÉTIQUES.

a) Un beau développement des voies publiques réclame la limitation de la longueur des rues, l'alternance de lignes droites et de lignes courbes. Il faut éviter les rues convexes et rechercher les rues concaves, ne pas donner trop de largeur aux rues, pour qu'elles ne paraissent pas vides.

Il faut s'efforcer d'embellir les rues à l'aide de jardins, d'ornements artistiques, rejeter des rues tracées sur un même patron, et rechercher des dispositions spéciales pour chaque rue.

Les mêmes règles s'appliquent à la construction des places publiques. Il faut éviter un nivellement convexe de la surface et une dimension exagérée des espaces vides, tâcher de donner à chaque place un caractère propre; quand cela cor-

respond au but, un cadre fermé doit être employé, tandis qu'il faut éviter d'y faire croiser des voies de grande communication.

b) Afin d'établir un rapport esthétique entre les rues, les places et les constructions, les règles suivantes sont à observer : largeur des rues pas moindre que la hauteur des maisons qui la bordent ; avant-places devant les édifices importants, préférence donnée aux alignements concaves ; placement d'édifices importants sur un point élevé, à l'extrémité d'une rue ou à un endroit central où aboutissent des rues rayonnantes en évitant toutefois d'entraver la circulation ou de faire voir l'édifice de trop loin ; érection d'un édifice remarquable au milieu d'un grand espace libre, de sorte qu'il soit entouré d'une ou de plusieurs places secondaires de dimension proportionnée, afin de donner de bons points de vue ; placement d'un ou de plusieurs monuments à côté ou autour d'une place libre, permettant au spectateur un recul suffisant. Cette disposition crée un équilibre artistique, ferme le cadre, et empêche la fragmentation de l'ensemble décoratif.

Les statues ne doivent pas être placées au centre de la place ; plutôt autour. L'emplacement central convient mieux à des monuments architecturaux : fontaines, colonnes. La disposition le long du grand axe d'une place allongée est rare. Le placement en bordure est préférable, à la condition qu'un champ suffisant soit ménagé pour le recul du spectateur.

Pour un arrangement irrégulier, du genre pittoresque, il n'y a à consulter que le sentiment artistique.

